


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

|           |        |    |
|-----------|--------|----|
| 5 crédits | 30.0 h | Q1 |
|-----------|--------|----|

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Enseignants                  | Fyon Marc ; Malherbe Philippe ;   |
| Langue d'enseignement        | Français  |
| Lieu du cours                | Louvain-la-Neuve  |
| Thèmes abordés               | Dans le cadre de ce cours, sont notamment enseignés : - l'appréhension par le droit fiscal et le droit des sociétés de la notion de groupe - la gouvernance des groupes de sociétés, en ce compris la problématique des conflits d'intérêts (corporate opportunities)<br>) - le régime fiscal des sociétés holdings - le traitement en droit des sociétés et les conséquences fiscales des opérations de réorganisation (fusions, scissions, apport de branche et opérations assimilées) tant pour les sociétés que pour les actionnaires - une introduction aux aspects internationaux de la fiscalité des groupes Chaque thématique est traitée à la fois sous l'angle du droit communautaire et du droit interne.  |
| Acquis d'apprentissage       | <p>Le cours a pour objectif d'aborder, sous l'angle du droit des sociétés et du droit fiscal, la notion de " groupe de sociétés " ainsi que les principales opérations de réorganisation qui s'y réalisent. L'étudiant est amené à maîtriser les enjeux à la fois théoriques et pratiques de ces opérations. Plus précisément, les objectifs sont les suivants : - comprendre et maîtriser les concepts propres à la matière; - avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés; - être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer à des cas concrets; - établir des liens entre le droit fiscal et le droit des sociétés. Le cours fait partie intégrante de la finalité " droit de l'entreprise " et est donc conçu en synergie avec les autres cours de la finalité.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p> |
| Ressources en ligne          | Présentations ppt ; lectures disponibles sur i-campus.  |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR  |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b> |        |         |           |   |
|--|--------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle  | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage  |
| Master [120] en droit  | DROI2M | 5       |           |  |